



Cohabiter avec **les chauves-souris** en Pays de la Loire



CONSEILS AUX **COLLECTIVITÉS**

➤ Les associations du collectif

En Loire-Atlantique



Groupe Naturaliste de Loire-Atlantique Section Groupe Chiro 44

9 rue de Nantes | 44830 Bouaye
Mail : chauvesouris.info@gmail.com
Site : <http://l.bauza.free.fr/cariboost3/>



Groupe Mammalogique Breton

Maison de la Rivière | 29 450 SIZUN
Mail : contact@gmb.asso.fr
Tél. 02 98 24 14 00
Site : www.gmb.asso.fr



Bretagne Vivante

186, rue Anatole France | B.P. 63121
29231 Brest cedex 3
Tél. 02 98 49 07 18
Mail : contact@bretagne-vivante.org
Site : www.bretagne-vivante.org

En Mayenne



Mayenne Nature Environnement

2 rue du 124ème RI – BP 71024
53010 LAVAL Cedex
Tél. 02 43 02 97 56
Mail : mayenne.nature.environnement@wanadoo.fr
Site : www.mayennnatureenvironnement.fr

En Maine-et-Loire



LPO Anjou | Maison de la Confluence
10, rue de Port Boulet | 49080 BOUCHEMAINE
Tél. 02 41 44 44 22
Mail : accueil@lpo-anjou.org
Site : www.lpo-anjou.org



CPIE Loire et Mauges

Maison de Pays BP 50048
49602 BEAUPREAU Cedex
Tél. 02 41 71 77 30
Mail : cpie-loire-et-mauges@paysdesmauges.fr
Site : www.cpie.paysdesmauges.fr

En Sarthe



CPIE Vallées de la Sarthe et du Loire

La Bruère | 72200 La Flèche
Tél. 02 43 45 83 38
Mail : cpiesartheloir@wanadoo.fr
Site : www.cpie72.ouvaton.org



Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois

1, rue du Moulin aux Moines
72650 La Chapelle-Saint-Aubin
Tél. 02 43 77 17 65
Mail : cpns.sarthe@wanadoo.fr
Site : www.sarthe.com/cpns

En Vendée



LPO Vendée

La Brétinière | 85000 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 46 21 91
Mail : vendee@lpo.fr
Site : vendee.lpo.fr



Les Naturalistes Vendéens

La Haute Chevilonnaire | 85310 La Chaize-le-Vicomte
Tél. 02 51 98 47 20
Mail : naturalistevendeen@free.fr
Site : www.naturalistes-vendeens.org

Avec le soutien financier de :



Groupe Chiroptères Pays de la Loire

Mail : contact@chauvesouris-pdl.org

Site Internet : <http://chauvesouris-pdl.org>

Coordination : Benoît Marchadour & Benjamin Mème-Lafond

Comité de rédaction : Marek Banasiak, Loïc Bellion, Dominique Bergeal, Claire Chatagnon, Emmanuel Douillard, Olivier Farcy, Laurent Gouret, Thomas Le Campion, Benoît Marchadour, Benjamin Mème-Lafond, Etienne Ouvrard et Julien Sudraud.

Illustrateur : Olivier Loir | **Réalisation** : Les pieds sur terre... | **Impression** : Imprimerie Belz



➤ Pourquoi ce guide technique ?

Les chauves-souris, représentent plus du tiers des espèces de mammifères sauvages de la région des Pays de la Loire, et forment donc un maillon essentiel de la diversité du vivant. En outre, leur rôle dans l'équilibre des écosystèmes n'est plus à démontrer. Notre région a de plus une responsabilité majeure concernant certaines espèces, étant donné l'importance de la part de la population qu'elle accueille.

Les naturalistes et scientifiques s'intéressent aux chauves-souris depuis plusieurs décennies et le constat est unanime : les populations sont en diminution et les menaces sont, plus que jamais, un facteur aggravant pour le maintien de celles-ci. Certaines de ces menaces concernent le paysage à grande échelle (modification des pratiques agricoles, sylvicoles, axes routiers, urbanisation, pollutions...), et nécessitent des politiques d'envergure. Mais d'autres atteintes sont plus ponctuelles (destruction de gîtes, utilisation de produits toxiques, disparition de milieux indispensables pour leur survie...). Ces menaces peuvent alors être traitées localement grâce à l'accompagnement des associations de protection de la nature. L'ambition de ce guide technique est de créer ce lien sur ces sites, entre les propriétaires et le monde de la conservation des espèces pour apprendre à cohabiter avec les chauves-souris.

Ainsi, ce guide est un recueil de conseils techniques, d'expériences et de réflexions répondant à la plupart des problématiques que vous rencontrez. Il montre que la cohabitation est possible avec parfois quelques adaptations. La diffusion de ce document est accompagnée par une structure ou une personne compétente, et complétée par une charte reprenant des engagements mutuels concrets. Il peut également être complété de bien d'autres manières : affichettes sur site, protections réglementaires... et nécessitera parfois un échange régulier entre le propriétaire et l'association.

En raison de l'urgence qu'il y a à agir, l'État français a mis en place un Plan National d'Action Chiroptères 2008-2013 décliné en Pays de la Loire, et soutient financièrement ce guide par le biais de la DREAL Pays de la Loire. Ce projet est aussi soutenu par le Conseil régional des Pays de la Loire, par le biais de son appel à projet Biodiversité et par l'Europe grâce aux fonds FEADER. La fondation Nature & Découvertes ainsi qu'EDF ont également contribué financièrement à ce projet.

Ce guide technique a été conçu par onze associations reconnues sur leur territoire pour les actions d'intérêt général qu'elles mènent en faveur de la conservation des chauves-souris. Sa diffusion se veut néanmoins bien plus large : bénévoles de ces associations, autres associations ou structures investies dans la conservation des chauves-souris (PNR, CORELA, LPO, CPIE...) et collectivités locales. Souhaitons que cet outil aboutisse à une campagne massive de protection pérenne de sites sur toute la région des Pays de la Loire.

Le collectif d'associations



➤ Quand réaliser les travaux ?

Rappel du cycle biologique annuel des chauves-souris et des périodes recommandées

pour la réalisation de travaux durant lesquelles les chauves-souris sont habituellement absentes ou moins sensibles au dérangement. Néanmoins l'absence de chauves-souris à un endroit précis d'un bâtiment à une période donnée ne pourra jamais être garantie totalement à l'avance.

Il est donc impératif de contrôler minutieusement la présence de chiroptères avant tout démarrage de travaux.

Cycle biologique des chauves-souris



Les périodes importantes

Selon le type de travaux et les gîtes abritant ou pouvant abriter des chauves-souris, quatre périodes ont été identifiées :

-  Travaux impossibles : périodes très sensibles.
-  Travaux à éviter, mais possible sous réserve de mise en place de moyens de protection adéquats.
-  Travaux envisageables, sous réserve d'un avis d'expert.
-  Travaux possibles, sans risque majeur.

Quand intervenir dans les bâtiments et les habitations ?



Quand réaliser des travaux dans les cavités souterraines ?



Quand entretenir les arbres ?



Quand réaliser des travaux sur les ponts ?



Quand procéder à d'autres types de travaux d'entretien ?

Pour tous les types de travaux d'entretien qui ne correspondent pas aux catégories présentées ci-dessus, vous pouvez vous renseigner auprès des associations locales de protection des chauves-souris dont les coordonnées figurent au dos de ce document. Un spécialiste déterminera, au cas par cas, la période la plus propice à ces travaux afin d'éviter tout risque de dérangement ou de destruction.